

(N^o 84.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1853-1854.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1855.

(Voir les Nos 138, 211, 226 et 232 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de deux millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre francs soixante-sept centimes (fr. 2,426,434-67 c.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à affecter à l'établissement d'un service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, une somme de trente-cinq mille francs restée disponible sur l'art. 31, chap. VII du Budget du même Département, pour l'exercice 1853.

Bruxelles, le 2 mai 1854.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) N.-J.-A. DELFOSSE.

Les Secrétaires,
(Signé) LÉOP. MAERTENS.
CH. VERMEIRE.

Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1855.

ARTICLES	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE PREMIER.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	479,591
2	— du personnel des bureaux.	408,491 »	»	
3	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment.	3,500 »	»	
4	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	4,000 »	»	
5	Matériel.	57,600 »	»	
6	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles	8,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	Traitements des agents politiques.			
7	Missions en Allemagne.	101,000 »	»	466,000
8	France	45,000 »	»	
9	Grande-Bretagne.	62,000 »	»	
10	Italie	37,000 »	»	
11	Pays-Bas	39,000 »	»	
12	Russie	62,000 »	»	
13	Brésil	48,000 »	»	
14	Danemarck, Suède et Hambourg.	45,000 »	»	
15	Espagne.	45,000 »	»	
16	États-Unis.	48,000 »	»	
17	Portugal	45,000 »	»	
18	Turquie.	27,000 »	»	
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	»	42,000 »	
	CHAPITRE III.			
	Consulats.			
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	82,600 »	»	82,600

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Frais de voyage.</i>			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur.</i>			
22	Indemnités pour un drogman, six cavasses, employés dans diverses résidences en Orient et pour un capou-oglan	6,050 »	»	80,000 »
23	Fais divers.	73,970 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.</i>			
24	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	36,000 »	40,000 »
25	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . .	4 000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	<i>Commerce, navigation, pêche.</i>			
26	Écoles de navigation	Personnel .	15,920 »	»
27		Frais divers.	7,280 »	
28	Chambres de commerce.	12,000 »	»	»
29	Frais divers et encouragements au commerce. . .	15,700 »	»	
30	Encouragements pour la navigation entre les ports belges et étrangers, sans que, dans l'un ou l'autre cas, sauf pour le service de navigation à vapeur entre la Belgique et le Brésil, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'exercice 1855, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 fr. par service.	Personnel .	1,050 »	»
31		Frais divers.	113,350 »	
	Service de navigation à vapeur entre Anvers et New-York, subside accordé en vertu du n° 1 de l'art. 10 de la convention du 29 mai 1853. . . 14,400 »			295,852 »
2	Service de navigation à vapeur entre Anvers et Rio-de-Janeiro, remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux, spécifiés à l'art. 6 de la convention du 25 avril 1854. . . 11,152 »	25,552 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
33	Pêche maritime { Personnel .	7,950 »	»	
34	 { Primes . .	92,050 »	»	
35	Coutume à Lamina, chef des Nalous, pour l'exercice 1854.	5,000 »	»	
CHAPITRE VIII.				
MARINE.				
Piloteage.				
36	Personnel	168,450 »	»	
37	Remises à payer aux pilotes et autres dépenses rela- tives au pilotage (<i>crédit non limitatif</i>).	200,610 »	»	
Passage d'eau.				
38	Personnel	11,850 »	»	
Police maritime.				
39	Personnel	25,400 »	»	
40	Primes d'arrestation aux agents et vacations aux experts et agents chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (<i>crédit non limi- tatif</i>).	4,000 »	»	
Sauvetage.				
41	Personnel	14,500 »	»	1,208,891 67
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres.				
42	Traitement des courriers et agents	14,550 »	»	
Bâtiments de l'État.				
43	Personnel	235,851 67	»	
44	Vivres	88,600 »	»	
45	Secours aux marins blessés, à leurs veuves, etc., et médicaments	4,000 »	»	
46	Dotation à la caisse de prévoyance	10,000 »	»	
47	Magasin	2,000 »	»	
48	Matériel des divers services	549,500 »	»	
49	Construction d'un bateau pilote	»	80,000 »	
CHAPITRE IX.				
Frais de perception des droits de chancellerie.				
50	Personnel	3,000 »	»	3,000 »
TOTAL DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.		2,298,434 67	128,000 »	2,426,434 67